

Conseil Communautaire du	15 mars 2024	à	14h00
N°ordre	18	Titre	Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025 de Grand Poitiers Communauté urbaine - Bilan 2020-2022
N° identifiant	2024-0010		
Rapporteur(s)	Mme Élisabeth NAVEAU DIOP		
Date de la convocation	08/03/2024		
Président de séance	Mme Florence JARDIN	PJ.	Bilan du Programme local de Grand Poitiers
Secrétaire(s) de séance	Jean-Luc SOULARD		
Membres en exercice	86		
Quorum	44		
Présents	68	<p>Mme Florence JARDIN - <b>Présidente</b> M. Stéphane ALLOUCH - M. Frankie ANGEBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Emmanuel BAZILE - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - Mme Dany COINEAU - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Aloïs GABORIT - M. Éric GHIRLANDA - M. Laurent LUCAUD - M. Romain MIGNOT - Mme Léonore MONCOND'HUY - Mme Isabelle MOPIN - M. Gilles MORISSEAU - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Maxime PÉDEBOSCQ - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - M. Robert ROCHAUD - Mme Corine SAUVAGE - M. Jean-Luc SOULARD - Mme Béatrice VANNESTE - M. Jean-Charles AUZANNEAU - <b>Membres du bureau</b> Mme Martine BATAILLE - M. Gérard BENOIST - M. François BLANCHARD - M. Joël BLAUD - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Christophe CHAPPET - M. Bernard CHAUVET - M. Vincent CHENU - Mme Ombelyne DAGICOUR - Mme Nathalie DESJARDINS - M. Ludovic DEVERGNE - M. Pascal FAIDEAU - Mme Julie FONTAINE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Pascale GUITTET - Mme Monique HERNANDEZ - M. Olivier KIRCH - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Sébastien LÉONARD - M. Frédéric LÉONET - M. Jean-Louis LEDEUX - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - Mme Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Bernard MAUZÉ - M. Jérôme NEVEUX - M. Philippe PRIoux - M. Nicolas RÉVEILLAULT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie ROY - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Rozenn SÉNÉLAS - Mme Valérie SIMON - M. Bruno VIVIER - M. Serge COUSIN <b>les conseillers communautaires</b></p>	
Absents	3	<p>Mme Béatrice BEJANIN - Mme Carine GILLES - M. Christian RICHARD <b>les conseillers communautaires</b></p>	

Mandats	15	<b>Mandants</b> Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Sonia BENNANI Mme Alexandra BESNARD M. Aurélien BOURDIER M. Anthony BROTTIER M. Alain CLAEYS Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN M. Guy DAVIGNON M. Rafael DOS SANTOS CRUZ M. Vincent GATEL M. Gérard HERBERT Mme Chantal NOCQUET M. Kentin PLINGUET M. Arnaud ROUSSEAU Mme Claude THIBAUT	<b>Mandataires</b> Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Jean-Charles AUZANNEAU M. Bastien BERNELA M. François BLANCHARD M. Pierre-Étienne ROUET Mme Monique HERNANDEZ M. Éric GHIRLANDA M. Jérôme NEVEUX Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER Mme Nelly GARDA-FLIP M. Frankie ANGEBAULT M. Laurent LUCAUD Mme Sylvie AUBERT Mme Julie REYNARD
---------	----	--	---

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 16, 18, 17, 19 à 45, 47 à 54. La délibération 46 est retirée.  Retours d'Élodie BONNAFOUS, Vincent CHENU, Michel FRANÇOIS, Éric GHIRLANDA (mandataire de Karine DANGRÉAU-HENIN), Zoé LORIOUX- - CHEVALIER (mandataire de Vincent GATEL), Laurent LUCAUD (mandataire de Kentin PLINGUET) et Jérôme NEVEUX (mandataire de Guy DAVIGNON). Sont sortis Martine BATAILLE, Jean-Louis LEDEUX, Maxime PÉDEBOSQ et Nicolas RÉVEILLAULT.
--------------	---

Le Programme local de l'habitat (PLH) de Grand Poitiers 2020-2025 a été approuvé le 6 décembre 2019. Il constitue un document stratégique et programmatique, dont les actions s'inscrivent dans l'esprit de proposer, sur tout le territoire intercommunal, une offre adaptée et diversifiée de logements, répondant aux besoins des ménages, notamment les plus modestes, et visant à relever les défis de la transition écologique.

Aux termes de l'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation, le PLH doit faire l'objet d'un bilan à mi-parcours de sa mise en œuvre, transmis pour avis au représentant de l'État dans le département et au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Cela intervient suite à son adoption par l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent.

Dans la mesure où le PLH de Grand Poitiers est arrivé fin 2022 à mi-parcours de sa mise en œuvre, un bilan triennal annexé à cette délibération a été réalisé. Il couvre pour l'essentiel les années 2020, 2021 et 2022, exception faite de la partie sur l'état des lieux qualitatif des actions mises œuvre, qui, au regard des éléments disponibles au moment de sa réalisation, permettent d'intégrer l'année 2023.

Le bilan triennal annexé à cette délibération a été alimenté de propositions issues d'ateliers thématiques organisés avec les acteurs de l'habitat le 19 octobre 2023, ayant rassemblé plus de 70 participants. Comme composante de ce bilan, les actions définies sur la future période triennale ont été validées lors du Comité local de l'habitat, organisé le 30 novembre 2023.

Au stade du bilan triennal, il n'est pas prévu de saisir l'opportunité offerte par la loi, d'une modification de ce document pour faire évoluer les actions qu'il comporte, dans la mesure où de nouvelles actions s'inscriraient en cohérence avec le programme d'actions que le PLH décline.

### **Structuration du bilan 2020-2022**

Ce bilan comporte trois grandes parties suivant ce déroulé :

- il présente tout d'abord un portrait actualisé de l'habitat, détaillant les évolutions, du territoire sur la situation sociodémographique et du parc de logements, et au plan réglementaire dans les champs de l'habitat et du logement
- il détaille ensuite pour les quatre grands thèmes structurants du PLH, une évaluation des indicateurs quantitatifs de contexte et de suivi des résultats des actions, un bilan qualitatif des actions mises en œuvre qui intègre l'année 2023, puis il expose les perspectives proposées d'être mise en œuvre pour la future période triennale
- il décline enfin un bilan financier du coût en investissement et fonctionnement des actions lancées depuis l'adoption du PLH.

### **État des lieux de la mise en œuvre du PLH**

Le bilan triennal est réalisé à partir de quatre grands thèmes transversaux, dont relèvent l'ensemble des actions du PLH :

- thème 1 : Grand Poitiers, chef de file de la politique locale de l'habitat. Il est relatif notamment à l'animation du PLH, au pilotage de ses dispositifs stratégiques et à la contribution de Grand Poitiers aux réflexions nationales sur l'évolution de la réglementation en matière d'habitat
- thème 2 : Positionner le parc résidentiel, comme un vecteur de la transition climatique, environnementale et d'attractivité du territoire. Il recoupe les actions portant sur la réhabilitation du parc privé et social
- thème 3 : Produire et territorialiser une offre de logements diversifiée, favorable à tous les habitants. Il intègre l'ensemble des leviers mobilisés pour agir sur la production de logements neufs, privés ou sociaux

- thème 4 : Faire de l'habitat un vecteur de solidarité et de diversité. Il comprend les actions essentiellement déclinées des stratégies intercommunales, en matière d'accompagnement des ménages et de peuplement, et en lien avec le Logement d'abord.

18 actions déclinées en 49 objectifs relèvent de ces quatre thèmes. L'état des lieux suivant est relevé à la fin de l'année 2023 :

- 22 actions ont été engagées conformément aux attentes du PLH et poursuivent leur mise en œuvre
- 19 actions lancées sont à conforter au regard des résultats et des moyens complémentaires mobilisables pour leur mise en œuvre
- quatre actions sont achevées
- quatre actions n'ont pas encore été lancées.

### Perspectives pour la future période triennale

Ces perspectives d'actions sont précisément détaillées avec un calendrier prévisionnel associé, dans le bilan triennal annexé à la présente délibération.

Ces actions ont été enrichies des propositions formulées lors des ateliers du PLH, organisés le 19 octobre 2023. Elles s'inscrivent pour certaines dans l'approfondissement de chantiers initiés sur la période 2020-2022 et cherchent pour d'autres à répondre aux enjeux prégnants relevés à mi-parcours du PLH.

### Bilan financier du PLH

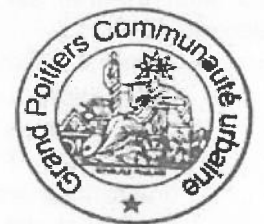
Sur la période 2020-2022, le budget lié à la politique locale de l'habitat de Grand Poitiers s'élève à environ 9 029 317 € en investissement et à 1 122 465 € en fonctionnement.

Le détail des enveloppes financières associées à chaque action menée, est présenté dans le bilan triennal du PLH annexé à la présente délibération.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'adopter le bilan triennal 2020-2022 du Programme local de l'habitat, tel qu'annexé à la présente délibération
- de procéder aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur
- de mettre à la disposition du public ce bilan, au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine et dans les mairies des 40 communes membres,
- de transmettre ce bilan pour avis, au Préfet de la Vienne et au Comité régional de l'habitat et de l'Hébergement Nouvelle Aquitaine,
- d'imputer les dépenses précitées liées aux mesures d'affichage et de publicité d'une part, et d'impression du bilan d'autre part, au budget Principal, articles 6231 et 6236
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

POUR	79		La Présidente,
CONTRE	0		Florence JARDIN
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	4	Mme Martine BATAILLE, M. Jean-Louis LEDEUX, M. Maxime PÉDEBOSCQ, M. Nicolas RÉVEILLAULT.	Jean-Luc SOULARD



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Mise en ligne le	22 mars 2024		
Date de réception en préfecture	22 mars 2024	Identifiant de télétransmission	086-200069854-20240315-183979-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.5	Politique de la ville-habitat-logement	

